

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1156

Artikel: Trop facile, le moratoire
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009292>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Trop facile, le moratoire

LE MORATOIRE

Peter Hasler, nouveau directeur de l'Union centrale des associations patronales suisses, soutenu par Andreas Leuenberger, nouveau président du Vorort, a proposé un moratoire des dépenses sociales: plus de nouvelles dépenses avant une redéfinition globale de notre politique sociale avec, en point de mire, des économies ou des reports de charge qui allégeraient le budget des entreprises.

(jd) La crise économique ne stimule pas l'imagination des patrons helvétiques. Forts des difficultés actuelles, ces derniers n'hésitent pas à faire donner l'artillerie lourde pour conforter leurs positions. Hier ils mettaient en cause les conventions collectives, un «cancan» pour les entreprises; aujourd'hui ils exigent un moratoire sur les prestations sociales qui alourdiraient leurs charges et mettraient en péril leur capacité concurrentielle. Si l'on ajoute le refus quasi général de l'indexation des salaires et la suppression précipitée de nombreux emplois, le bilan se fait lourd pour les salariés. Un bilan qui traduit clairement une volonté de profiter de la crise au mépris de la plus élémentaire concertation sociale. A l'instar d'un Christoph Blocher qui joue sans pudeur la carte de l'insécurité publique, les patrons abusent du registre de l'insécurité économique. Une stratégie qui d'ailleurs pourrait bien se révéler

contre-productive à terme, tant il est vrai que les entreprises, qui ont largement bénéficié jusqu'à présent de la paix sociale, ont tendance à en sous-estimer aujourd'hui l'importance. Peut-être parce qu'elles l'ont obtenue à trop bon compte.

Moratoire des prestations sociales: faut-il en rire ou en pleurer? Les femmes attendent depuis bientôt quarante ans une assurance-maternité promise par la constitution. L'assurance-maladie est financièrement hors de portée d'une partie importante de la population, alors que la dixième révision de l'AVS, qui prévoit des améliorations plus qualitatives que quantitatives, traîne en longueur.

Le filet social en Suisse est encore bien lacunaire. Et la démographie — le poids croissant des rentiers et le vieillissement de la population — imposera des charges supplémentaires. Il est donc absurde de décréter péremptoirement le blocage des dépenses sociales. Politiquement il s'agit d'abord de décider des besoins que nous sommes prêts à prendre en charge collectivement, puis de trouver les moyens de les financer.

En comparaison européenne, la charge des entreprises au titre de la politique sociale se situe dans la bonne moyenne. Et ce ne sont pas quelques pour mille ou pour cent supplémentaires qui nuiront à la capacité concurrentielle de l'économie suisse face aux pays du tiers monde et de l'est européen, dont les salaires sont de toute manière inférieurs aux nôtres d'un multiple. Selon une récente étude de l'Institut de technologie du Massachusetts (citée par la *Weltwoche* du 13 janvier 1994), ce n'est pas dans les bas salaires et la faiblesse des organisations syndicales que résident les facteurs de succès des entreprises dans les pays industrialisés. Mais bien dans une main-d'œuvre qualifiée et constamment formée aux techniques nouvelles, bien rémunérée et motivée et bénéficiant de conditions de travail et de vie satisfaisantes.

Cela dit, le coût croissant de la politique sociale devrait inciter à examiner d'un œil plus critique les résultats de cette politique et à imaginer d'autres formes de financement. Est-ce que l'objectif de solidarité visé est bien atteint? Est-ce que les véritables bénéficiaires sont toujours ceux à qui on pensait initialement? Quant au financement, augmenter encore les prélèvements sur les salaires ne constitue pas précisément une stimulation à la création d'emplois, voire même au maintien des postes de travail existants. A étudier donc sans délai une fiscalisation du financement des nouvelles tâches sociales, qui ferait participer équitablement les entreprises à faible effectif de main-d'œuvre. ■

LE TEXTE

Les dispositions transitoires de la constitution sont complétées comme il suit:

Dispositions transitoires art. 20 (nouveau)

¹ Toutes les négociations entamées avant le vote du peuple et des cantons sur l'initiative populaire fédérale «Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide!», en vue d'une adhésion de la Suisse à la Communauté européenne (CE) sont rompues.

² De nouvelles négociations ne peuvent être entamées sans l'accord du peuple et des cantons.

●●●

rainée par des partis politiquement mal famés, n'a donc aucune chance de succès. Elle aura, de surcroît, le mérite de diviser les antieuropéens.

Il importe dans ces circonstances que le Conseil fédéral saisisse cette opportunité. A la fin de l'année, on sera au clair sur le résultat des demandes d'adhésion des pays de l'AELE. Dès ce moment, la diplomatie helvétique aura à dépasser le bilatéralisme. Quelle que soit la forme de la «nouvelle approche», le Conseil fédéral aura l'occasion de relégitimer son mandat naturel de négociateur voulant l'ouverture européenne. Qu'il soumette sans plus attendre, fin 94 ou début 95, l'initiative au peuple! A défaut d'être offensif, qu'il soit contre-offensif!

Une chose encore. Il dispose d'un pouvoir jusqu'ici négligé: il est maître du calendrier des objets qu'il présente au Parlement et des initiatives qu'il doit soumettre au peuple. Savoir utiliser l'échéancier fait partie du métier de qui gouverne. Ainsi les initiatives n'ont pas à être soumises au peuple dans l'ordre chronologique de leur dépôt.

Espérons que le Conseil fédéral ne présentera pas en même temps au peuple les deux initiatives (deuxième vote sur l'EEE, et pas de négociation avec l'Union européenne sans autorisation populaire). Il serait trop facile de dire qu'il y a unité de la matière ou, pire, qu'il faut renvoyer, dos à dos, les adversaires: cette fausse sagesse serait bêtise et erreur tactique. Priorité à l'initiative des Démocrates suisses. Ils sont isolationnistes en politique étrangère. Qu'on leur démontre qu'ils sont isolés en politique intérieure! ■